

L'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE, SYMPTÔME D'UN PROFOND MALAISE. DIALOGUER POUR DÉFENDRE NOS INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET LAÏQUES

Par : Victor H. Ramos, Inter-cultures, Québec

Disons d'entrée de jeu : le vrai et principal débat qui s'impose à nous, en tant que société, ne concerne pas l'accommodement raisonnable, prétexte trop facile et symptôme d'un profond malaise, mais les dangers réels, divers et importants, qui affaiblissent nos valeurs et, en même temps, menacent nos institutions démocratiques et laïques, nos droits et libertés, notre identité collective. Pour mieux réfléchir aux défis que nous ne pouvons plus ignorer et pour entreprendre un véritable débat de société, il importe de garder la tête froide, d'identifier au mieux les véritables dangers, et pas juste l'accommodement raisonnable, de les mettre dans le contexte québécois/canadien et des interrelations mondiales pour en évaluer leur véritable portée. Il s'agira ensuite de proposer des pistes de solutions aux problèmes identifiés de la façon la plus rationnelle possible, et non dans l'actuel état d'émotivité propice à la cacophonie, aux prises de position aussi floues que partiales et aux propositions démagogiques affligeantes d'inconsistance. N'oublions pas qu'il s'agit là d'un difficile débat de fond, de critique des conceptions prédominantes, de mise en question de l'occupation intégrale de l'espace social par l'idéologie du marché total et global, comme naguère nous l'avons entrepris contre la domination de la religion sur nos vies et notre société. C'est en continuité avec ces luttes que les citoyennes et les citoyens du Québec du XXI^e siècle se battent contre la mise en place d'un nouveau intégrisme surnois drapé des « libertés. » Réflexions, débats et actions auxquels on ne peut se dérober indéfiniment.

Dans le sens de l'exercice proposé, pour amorcer la réflexion, voici quelques questions de base que l'on peut se poser :

- Pourquoi la question, **pas le problème** de l'accommodement raisonnable suscite t-elle tant de positions enflammées, de propositions mal réfléchies, de mesures défensives hâtives?
- Pourquoi en a-t-on à ce point exagéré l'importance et son impact réel sur nos institutions et nos valeurs?
- Pourquoi voit-on comme une source de problèmes énormes une mesure légale qui, somme toute, cherche à éviter l'iniquité des « discriminations interdites »¹ aux personnes, pas aux groupes, des différents secteurs plus faibles ou minoritaires et qui est limitée avec précision dans son application par la notion de « contrainte excessive »? ²
- Pourquoi un grand silence pour signaler les autres dangers qui guettent ou qui menacent ouvertement nos valeurs, notre identité et nos institutions démocratiques et qui sont la véritable source de nos craintes et malaises et qui trouvent leurs racines dans l'idéologie de l'élite transnationale sans foyer ni patrie?

¹ « Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. » *Charte des droits et libertés du Québec*, art. 10

² « En droit, l'obligation d'accommodement trouve sa limite dans la notion de contrainte excessive. En effet, aucune institution ni entreprise n'est tenue de procéder à un accommodement "déraisonnable", c'est-à-dire qui entraînerait une contrainte excessive[...] » *Réflexion sur la portée et les limites de l'obligation d'accommodement raisonnable en matière religieuse*, par Me Pierre Bosset, directeur, Direction de la recherche et de la planification, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Montréal, Québec, p. 9, février 2005.

LES POSSIBLES « FERMENTS » DU MALAISE

À ce stade-ci de notre réflexion, nous pouvons avancer trois raisons bien différentes des « ferments » du malaise révélé par le thème qui suscite des « cris et chuchotements » dont il faut chercher ailleurs les racines. **Premièrement**, parce que nous nous trouvons dans la zone très sensible des valeurs, de l'identité collective et des mythes qui structurent toute société, zone aujourd'hui mise à dure épreuve par différentes forces de désagrégation locales et globales. **Deuxièmement**, parce que l'accommodement raisonnable a été mal présenté au public, surdimensionné et amalgamé à quelques mesures discutables qui, de fait, n'ont rien à voir avec les considérations juridiques de la Charte qui concernent les accommodements. **Troisièmement**, nous vivons dans un contexte international de croissante interrelation et d'intercommunication où prédomine une dynamique planétaire insoucieuse des cultures et résolument orientée vers une « homogénéisation » commandée par des considérations utilitaristes et mercantiles, extrêmes et exclusives. Ces forces cultivent la peur de l'autre, institutionnalisent l'exclusion et favorisent les confrontations à différents niveaux. En même temps, les frontières culturelles se rapprochent, se défont, se refondent, s'affirment, se confrontent, collaborent et combattent l'homogénéisation « aculturelle » du supermarché global. Dynamiques locales et planétaires contradictoires de fermeture et d'ouverture sont en œuvre et n'épargnent ni les cultures, ni l'économie, ni les rapports humains et les liens sociaux. Une analyse sérieuse ne peut faire abstraction de ce contexte dans lequel s'interpénètrent et interagissent les forces sociales centripètes et centrifuges propres à chaque société et celles mondiales et qui ont un impact certain sur nos vies personnelles et sur nos vies et nos rapports sociaux, sur nos relations avec les « autres », avec l'alterité.

PRÉOCCUPATIONS LÉGITIMES, CIBLES ERRONÉES ET SURDIMENSIONNÉES

C'est bien en toute légitimité que les gens s'interrogent sur la place et sur l'importance de nos valeurs et de nos institutions sociales. Leurs préoccupations résultent de la précarisation réelle des éléments qui fondent notre démocratie, nos droits, nos lois et nos libertés. Nous avons signalé plus haut qu'il y avait plusieurs causes à cette situation. Rappelons-nous aussi que notre société s'est débarrassée, il n'y a pas si longtemps, de la forte emprise qu'avait sur elle la religion, et plus encore sur la femme, et que le processus de laïcisation n'est pas arrivé à son terme. Qui plus est, différentes conceptions de la laïcité y entrent en concurrence et se contredisant parfois. Il y a donc place, sans doute, à une réflexion collective sur le type de laïcité qui nous convient le mieux et qui correspond davantage avec notre histoire et avec notre particularité culturelle. Il est pertinent d'attirer l'attention sur cet aspect de la question pour éviter de basculer dans l'intolérance, voire l'intégrisme laïque, car le fléau de l'orthodoxie n'est pas que religieux. Il faut aussi considérer la « jeunesse » et la relative insuffisance pratique de nos Chartes (du Québec et du Canada), particulièrement en ce qui concerne l'égalité des femmes et des minorités dans plusieurs secteurs de l'activité sociale et leur participation au véritable pouvoir sur le double plan économique et politique. Quand il s'agit de démocratie, de droits et de liberté, la vigilance est de rigueur. Les acquis gagnés de haute lutte sont toujours menacés de l'intérieur comme de l'extérieur. Telle est la situation contemporaine, précisément avec le plus dangereux des intégrismes, c'est-à-dire celui de l'économie mondialiste qui, s'éloignant de l'être humain et de la société, a engendré sa propre logique, autonome et suffisante, qui n'a aucune autre justification qu'elle-même. Cette rationalité déconnectée de son contexte évolue dans son univers parallèle de marchandisation et de compétition à outrance : autoréférence hallucinée, détraquée, boucle d'algorithmes infernaux qui globalise la pauvreté et l'exclusion, alimente les intolérances, les extrémismes et la barbarie, lesquels, à leur tour, rétroagissent mutuellement, s'emballent et inféodent ou anéantissent, au nom des beaux principes, les institutions et les lois, soient-elles nationales ou internationales. qui font possible nos relations libres, démocratiques, civilisée (diversité en dialogue).

Dans la « Babel » médiatique, toutefois, on s'est trompé de cible et on a perdu le sens de la mesure, à l'exception de quelques journalistes qui ont rapporté des faits et donné des opinions qui allaient à l'encontre

du délire collectif. En effet, parmi les quatorze cas de « discrimination interdite » qui font possible (mais n'obligent point) l'utilisation de la figure légale de l'accommodement raisonnable, plusieurs médias et quelques politiciens sans idées substantielles ont choisi la facilité et focalisé leurs interventions sur un aspect du problème, le religieux. Cela n'a eu pour effet que de nous conforter dans le refus, de renforcer notre appréhension des religieux, identifiés presque toujours aux « musulmans ». Cette vision simpliste ne nous fait pas honneur et se révèle pour le moins pernicieuse dans cette société que nous formons ensemble, citoyens et citoyennes de divers origines mais très fortement et majoritairement identifiés avec le Québec francophone, démocratique et laïque. La démesure « accommodée » à la sauce médiatique et politicienne a fini par créer l'illusion d'un problème gravissime supposément causé par l'accommodement raisonnable. Ainsi croit-on avoir identifié le mal (« l'axe du mal »?), source réelle de nos malaises et de nos craintes. La réalité se révèle pourtant beaucoup plus complexe et infiniment plus nuancée.

En réalité, **dans les faits, quelle est la véritable importance des cas d'accommodements raisonnables à caractère religieux** dans notre société? De l'année 2000 à l'année 2005, la Commission des droits de la personne a reçu 4000 plaintes de différents ordres. Seulement **85 cas s'appliquaient à la religion (2,13 %)**! Et, dans combien de cas s'agissait-il d'accommodements raisonnables? En réalité, **30 des 85 cas étaient des demandes d'accommodement à caractère religieux (pas toutes acquiescées)** et, cela, en cinq ans!³ De ces 85 plaintes, ce ne sont ni des musulmans ni des juifs qui ont présenté le plus de demandes, mais des chrétiens de diverses religions! Même portrait très pauvre en cas de demandes d'accommodement raisonnable à l'Université de Montréal concernant la religion (3 sur 36) de 2003 à 2004, selon le rapport de l'ombudsman de cette université, madame Marie-José Rivest. Un seul véritable cas d'accommodement raisonnable en cinq ans dans l'école Barthélemy-Vimont de Parc-Extension, selon Alain Mayrand, le directeur de cet établissement à 99.9% multiethnique.⁴ En s'appuyant sur une enquête menée en 2006 auprès de 15 commissions scolaires de six régions sur l'accommodement raisonnable, Louise Fortin, directrice des services aux communautés culturelles au ministère de l'Éducation, constate qu'« On a fait tout un plat dans les médias, mais ça ne représente pas le quotidien des écoles ».⁵ Il n'y a donc aucune correspondance entre les clameurs médiatiques à propos des « tsunamis » de voiles ou des déluges de kirpans et le nombre réel de demandes d'accommodements. Dans les faits, ce sont les personnes handicapées et les femmes enceintes qui bénéficient le plus de l'accommodement raisonnable, et cela constitue un renforcement plutôt qu'un affaiblissement de nos institutions. Il faut dire par contre, qu'on ne connaît pas le nombre exact d'accommodements raisonnables demandés, acceptés ou refusés dans l'ensemble de nos réseaux d'établissements publics, ni les raisons invoquées. Pour clarifier cette situation dans le secteur de l'enseignement primaire et secondaire, la Centrale syndicale du Québec et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse réalisent conjointement une *Enquête sur la prise en compte du pluralisme religieux dans l'école*.⁶ Cette recherche s'intéresse autant aux élèves qu'au personnel du réseau scolaire montréalais. Le questionnaire qui sert à faire cette enquête est assez détaillé. Il apportera probablement des données clarificatrices sur les différents aspects qui sont en relation avec les accommodements raisonnables en matière religieuse.

Qui plus est, les médias et quelques politiciens irresponsables ont choisi de présenter quelques accords institutionnels absurdes, qui ne sont pas du tout d'accommodements raisonnables, comme si ils en étaient un. (Ex. le givrage des fenêtres du YMCA, les cours prénataux interdits aux hommes dans un ou deux CLSC, etc.). Encore dernièrement, la confusion est entretenue par les médias avec le niqab des électrices pour les élections partielles du mois de septembre présenté comme un cas d'accommodement raisonnable

³ « Raisonnements incommodes », Jean-Simon Gagné, *Le journal Alternatives*, vol 13 - No 2.

⁴ « Trop accommodant le Québec? », Manon Cornéliier, *L'actualité*, 1^{er} octobre 2007, p. 30.

⁵ Ibidem, p. 31.

⁶ Document complet de cette enquête: http://www.fppe.qc.ca/index_doc/enquete_pluralisme.pdf

inacceptable... quand, de fait, il n'en n'est pas un! (pour clarification, voir notion)⁷ On peut ajouter à cela le traitement biaisé de l'information au sujet des congés payés aux employés juifs et musulmans de la Commission scolaire de Montréal, un cas d'accommodement raisonnable. Ainsi rapporté au public, il a été perçu comme trop permissif, voire dangereux, donc « déraisonnable ». En fait, la mesure, présentée comme un privilège, visait plutôt à corriger une discrimination. Ce congé ne représente, en réalité, que 0,01 pour cent des jours travaillés, une mesure, somme toute, très raisonnable comme écrit avec raison Marc Auger⁸. Quiconque s'est tant soit peu donné la peine de se renseigner constatera que l'accommodement raisonnable est limité et par le quatrième préambule de la Charte des droits et libertés de la personne qui stipule : « *que les droits et libertés de la personne humaine sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général.* », et par l'article 10 de la même Charte qui définit avec précision les cas de discriminations qui justifieraient une demande d'octroi d'un accommodement spécifique, dont l'acceptation n'est pas automatique. Et, fait très important, la jurisprudence a établi la notion de « contrainte excessive » comme limite additionnelle claire et concrète à l'accommodement raisonnable pour prévenir le laxisme et les abus. Cette notion a été élaborée, surtout, pour le monde du travail, mais aussi pour le milieu scolaire. Dans le premier cas, la notion de « contrainte excessive » comprend un large éventail d'éléments (soit 16 en 2005) conditionnés par trois facteurs : le coût, l'entrave à l'exploitation de l'entreprise et l'atteinte aux droits d'autres employés⁹. Pour ce qui est de l'éducation, on identifie comme étant de la contrainte excessive, donc ne donnant pas cours à une demande d'accommodement raisonnable, [...] *cinq éléments essentiels et non négociables du système scolaire*¹⁰. Plusieurs documents de réflexion et d'orientation pertinents, certains vieux de plus de vingt ans, d'autres beaucoup plus récents, sont accessibles au public sur Internet et dans les bibliothèques. Nous les devons à la Commission des droits et libertés, au Conseil du statut de la femme, au Barreau du Québec, à plusieurs spécialistes, dont Pierre Bosset et Christian Brunelle, à la Commission ontarienne des droits de la personne, etc. On est donc loin, très loin du « cafouillage », du « manque d'encadrement », etc. dont se délectent quelques journalistes et politiciens en mal d'auditoire et en quête de sujets faciles à vendre.

L'ENJEU VRAI : DYNAMIQUES QUI AFFAIBLISSENT NOS VALEURS ET NOS INSTITUTIONS

La modernité, avec ces différentes propositions philosophiques, politiques et économiques, a fait des apports contradictoires. Elle a révolutionné l'Europe et le monde depuis leurs fondements mêmes, apportant des progrès et des libertés jamais vus. Mais, avec elle aussi, on a vu naître des tragédies et s'établir des formes de dominations insoupçonnées. Dynamique divergente, paradoxale, qui tantôt fait avancer la *Liberté, l'Égalité et la Fraternité* et qui tantôt avantage plutôt *la domination, l'inégalité et la confrontation*, dont le colonialisme et le racisme ont établi des nouvelles hiérarchies et divisions qui ont encore cours. En raison de la globalisation qui prédomine actuellement, basée sur son propre paradigme de marchandisation et de compétition à outrance, ce triplet « dissociatif » et létal a pénétré les différentes sociétés et a pris une dimension planétaire, dynamique corrosive des liens sociaux, des institutions démocratiques locales et internationales. Cette situation inédite dans toute l'histoire humaine nous confronte avec le paradoxe suivant :

⁷ « La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse utilise la notion d'accommodement raisonnable dans un sens bien précis : Obligation juridique découlant du droit à l'égalité, applicable dans une situation de discrimination, et consistant à aménager une norme ou une pratique de portée universelle, en accordant un traitement différentiel à une personne qui, autrement, serait pénalisée par l'application de une telle norme. Il n'y a pas d'obligation d'application d'accommodement en cas de contrainte excessive. », *Accommodement raisonnable : éviter les dérapages.* », p.1, Marc-André Dowd, Commission des droits de la personne, novembre. 2006.

⁸ *Accommodements raisonnables : pour 0.01 pour cent!* Cyberpresse, 31 janvier 2007.

⁹ *Réflexion sur la portée et les limites de l'obligation d'accommodement raisonnable en matière religieuse*, p. 8-12, février 2005.

¹⁰ Par ex. : la nécessité de respecter le contenu obligatoire des programmes, de fréquentation, du statut du français comme langue normale d'enseignement, le respect de l'égalité des sexes, la nécessité de maintenir l'ordre et la sécurité... en interdisant le port de vêtements empêchant l'identification des personnes, «Avis de la Commission des droits de la personne», 1995, cité par Pierre Marois, président (Le Devoir, mercredi 15 juin 2005).

d'une part, la croissance exponentielle des interrelations multiples, des interdépendances et l'émergence des défis communs à dimension planétaire; nouvelle situation qui a besoin d'une vision d'ensemble, d'actions concertées et coopérantes pour trouver les réponses appropriées. Et d'autre part, l'imposition de la logique guerrière de compétition comme l'« unique voie » à suivre (vision fataliste) par tout le monde et partout sur la planète. Il est évident que nous nous trouvons dans une situation d'inadéquation des propositions théoriques, paradigmatiques et pratiques d'un système tentaculaire renfermé dans sa propre logique, devenu obsolète, incapable qu'il est de faire face à cette nouvelle situation extrêmement complexe, dont les différents éléments sont en interaction. Nous voilà donc dans la dangereuse dialectique de confrontation du « tout marché » à logique tribale, renfermée sur son propre intérêt corporatif, contre les sociétés locales et la société-monde en émergence à logique inclusive et à dynamique d'ensemble.

D'où, dans la plupart des pays, une réaction défensive qui va généralement dans le sens du renforcement des particularismes extrêmes et de la fermeture aux « autres ». Il convient de rappeler en même temps que nous vivons à une époque où les cultures, même les plus distantes en termes de géographie, sont de plus en plus en contact et en interaction grâce aux technologies de l'information et de la communication (notamment Internet), aux relations commerciales, aux investissements, aux migrations, etc. La peur immémoriale de l'autre se voit augmentée par ce nouveau « voisinage ». Cette peur renouvelée de l'altérité se voit télescopée par la domination du marché global qui assujettit et anéantit les structures sociales, économiques et culturelles des nations. Affaiblissement des cultures qui transforme citoyens et sociétés en consommateurs débridés et insatisfaits, en compétiteurs, en adversaires, voire en ennemis potentiels ou bien réels. C'est le monde de la lutte de « tous contre tous », en dépit des défis communs de plus en plus grands qui s'imposent à nous tous et **qui appellent à la coopération plutôt qu'à la confrontation**. Les valeurs sociales d'intégration, de réciprocité et de participation démocratique s'affaiblissent, les liens sociaux de partage s'effritent ou se muent en rapports contractuels et intéressés qui favorisent l'exclusion, accentuant les différences économiques et sociales entre les citoyens d'un même pays d'une part, et d'autre part, entre les pays. Dans le Québec d'aujourd'hui, en dépit des efforts entrepris pour contrer ces tendances lourdes de conséquences, les discriminations, les exclusions et un certain racisme perdurent sournoisement. Une telle situation ne peut qu'attiser la méfiance mutuelle, la marginalisation et la ghettoïsation des nouveaux citoyens. Bref, elle ne fait que renforcer les dynamiques centrifuges qui affectent notre société qui accumule déficit démocratique, déficit de sens et de valeurs communes. Voilà, à mon humble avis, le germe de notre malaise collectif, redoutable danger pour les institutions démocratiques de notre village local et de notre village global. Dans le thème qui nous occupe, **l'« arbre » de l'accommodement raisonnable ne doit pas nous empêcher de voir la jungle locale et mondiale dans laquelle nous nous sommes égarés.**

CLARIFIER, RÉFLÉCHIR, ÉTABLIR DES LIENS, DIALOGUER ENTRE CITOYENS

Nous nous trouvons dans une situation de méconnaissance et de confusion par rapport à l'accommodement raisonnable et qui exprime maladroitement un malaise bien réel de l'effritement de notre culture publique commune. Un processus de clarification et un débat de fond s'imposent donc et nous souhaitons que la commissions Bouchard-Taylor puisse le réaliser. D'une part, on devra prévoir un « exercice » de vulgarisation rappelant ce qu'est l'accommodement raisonnable, quelles en sont les limites déjà clairement établies et quelle en est la véritable portée en regard de nos valeurs et de nos organes démocratiques. D'autre part, puisque malaise il y a, une profonde et difficile réflexion citoyenne sur les véritables dangers à nos institutions devrait suivre à cette commission. Il s'agit surtout de bien identifier les forces déstabilisatrices, anciennes et nouvelles, de nos liens sociaux, de nos droits et libertés et de notre identité culturelle. Il faudrait alors peut-être se demander quelle est la logique qui préside la situation de croissante précarité de l'emploi, la détérioration des conditions de travail, le sentiment généralisé d'insécurité? Comment l'approfondissement des écarts socio-économiques, en plus de nous exclure matériellement de notre société, affaiblit-il notre sentiment d'appartenance, peu importe nos origines? Comment ces fractures sociales affectent-elles notre

identité québécoise, bâtie, entre autres choses, autour des valeurs telles que la corvée d'entraide, la coopération, la social-démocratie? Quelles sont les forces qui sont derrière le déficit démocratique actuel, le transfert des pouvoirs de l'État vers des instances transnationales sans contrôle citoyen telles que l'OMC, l'ALENA et la ZLEA? Quelle est la rationalité qui gouverne l'émondage de nos droits et libertés par des lois liberticides comme celle de lutte contre le terrorisme, celle du « certificat de sécurité », déclaré par la Cour suprême en flagrante contradiction avec la Charte canadienne? Réflexion exigeante, car nos structures économiques et sociales et notre imaginaire collectif sont depuis longtemps pénétrés par la rationalité marchande, par la naturalisation des hiérarchies sociales et de la compétition. Délibération d'autant plus difficile à cause de l'expansion globale des paradigmes de l'utilitarisme, de la soumission de la culture et des liens sociaux aux lois du marché mondial. Et par ce fait même, ces paradigmes deviennent dogmes, hors desquels, point de salut! **Ne serions-nous pas tombés dans une nouvelle orthodoxie, cette fois-ci avec un vernis de « rationalité » économique, sans être totalement sortis de l'intégrisme religieux?** Finalement, il faut critiquer avec force la vision figée et puriste des identités collectives qui a prévalu dans le traitement de l'accommodement raisonnable. Les conceptions homogènes et essentialistes de l'identité sont non seulement fausses, mais surtout, dangereuses. Elles mènent à l'intolérance, à la division, à des confrontations qui peuvent dérailler dans des situations tragiques comme l'histoire récente, malheureusement, nous l'enseignent.

Les travaux de la Commission Bouchard-Taylor iront, nous l'espérons, au-delà des étroites limites de l'accommodement raisonnable qui, comme problématique, n'est pas important en soi. Il aurait été sage d'inclure une femme parmi les responsables, et dans le groupe de réflexion des spécialistes de sciences sociales des communautés de foi musulmane et judaïque, ainsi que des membres d'autres communautés pour nous interroger ensemble sur notre perception du Québec pluriel que nous constituons plus que jamais aujourd'hui. Par son attitude d'inclusion, cette réflexion démontrera clairement que nous sommes tous des Québécois et des Québécoises, peu importent nos origines, et que nous adhérons aux mêmes valeurs démocratiques fondamentales, aux mêmes droits civiques inclusifs, bref au riche héritage culturel bâti par le peuple québécois depuis quatre siècles. Que nos liens, nos vies et nos affinités nous rapprochent davantage que nos différences nous divisent. Il nous faut sortir de cette situation, plus forts et plus unis que jamais, tous et toutes, citoyens et citoyennes, débarrassés de nos réticences et de nos préjugés. En meilleures conditions pour nous apprécier mutuellement, décidés à valoriser nos acquis et nos institutions démocratiques et des droits qui sont nos seuls remparts contre les discriminations, les exclusions et les injustices susceptibles d'émerger dans n'importe quelle société, fût-elle plurielle ou relativement homogène. Nos grands défis d'aujourd'hui appellent, non l'anathème (déjà suffisamment répandu avec « l'excommunication » globale), mais l'établissement des ponts, des liens entre nous tous qui formons le Québec contemporain. Le dialogue et le respect s'avèrent indispensables aux échanges constructifs sur le plan culturel et sur le plan civique. Étant donné que toutes les cultures ont leur part de lumière et d'ombre, choisissons le versant lumière de nos cultures pour contribuer avec le meilleur de chacune d'elles, pour faire face, ensemble, aux dangers de notre temps en assumant nos responsabilités citoyennes et en enrichissant notre culture québécoise commune de nos apports pluriels. Et ainsi mieux outillés, oser innover et ne point s'adapter au statu quo. Avoir l'audace de s'attaquer aux vraies causes de notre malaise, trouver des alternatives économiques et politiques qui mettent fin aux injustices et à l'exclusion, sources des barbaries. Bref, rebâtir la cité, espace et centre de la vie en société, de nos liens fraternels, lieu d'exercice de nos droits et libertés. Dans ce siècle qui unit structurellement le sort du village local et celui du « village global » dans un tout dynamique, le défi n'est plus d'« être ou ne pas être » (vision figée) : il s'agit surtout de DEVENIR OU NE PAS DEVENIR citoyens de la même cité, humains de la même humanité. Et cela commence par le dialogue et la reconnaissance mutuelle!